

## Il abandonne ses enfants pour se droguer.

Par [Cocoriande](#) Postée le 25/11/2025 11:11

Bonjour, Après une relation de plusieurs années, et de deux enfants, j'ai appris que mon conjoint se droguait. Après tous ces mensonges, j'ai décidé de le mettre dehors, car il représentait un danger pour nos enfants, dont le plus jeune n'est âgé que de quelques mois. Plusieurs mois après, j'ai dû porter plainte car il s'est montré très violent, devant nos enfants. Depuis, je n'ai plus aucune nouvelle, il a décidé de me bloquer, refuse de payer la pension alimentaire, a démissionné... J'ai lancé une procédure devant le JAF et je suis suivie par un psy, mais je suis perdue. Je sais qu'il loge actuellement chez son frère (qui était largement au courant de sa consommation). Aujourd'hui je suis seule, face à ses parents qui APPROUVENT son comportement et me reprochent d'avoir porté plainte. Je suis complètement perdue, je suis face à quelqu'un qui est dans le déni face à sa consommation et qui est un danger pour les autres (a commencé par moi même et mes enfants), et qui aujourd'hui, refuse de se soigner et de voir ses enfants, pour continuer de consommer. Au delà des années de relations en fumées, je ne sais plus quoi dire à nos enfants. Il était jusqu'alors très impliqué dans la parentalité. Ce changement de comportement brutal est difficile, mais pas autant que le déni dans lequel lui et ses parents se trouvent. Que faire ?

---

**Mise en ligne le 03/12/2025**

Bonjour,

Nous ne sommes pas sûrs de bien comprendre sur quel plan vous sollicitez notre service. La situation que vous nous décrivez comporte effectivement différents niveaux de difficultés qui dépassent notre champ d'intervention.

S'agissant de la procédure judiciaire en cours par exemple, c'est auprès d'avocats que vous trouverez conseils. Concernant les inquiétudes qui se posent pour vos enfants, peut-être votre psychologue pourrait vous épauler ou vous orienter vers des consultations spécifiques. A toutes fins utiles, nous vous joignons en bas de message le lien vers le site de la fédération des « Ecoles des parents et des Educateurs ». Ils disposent d'une ligne d'écoute et de permanences en régions où il est possible d'être accompagné dans la parentalité.

Nous en arrivons à votre conjoint, ou ex-conjoint, dont vous nous dites qu'il est usager de drogues, dans le déni de ses consommations et le refus de soins. Tout changement le concernant impliquera une volonté de sa part et une mise en action vers un objectif à atteindre.

Avant que d'accepter l'idée des soins, il faut d'abord reconnaître les difficultés puis, essayer de les résoudre seul ou avec une aide extérieure. Il existe divers dispositifs de soins susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins des usagers s'inscrivant dans une démarche d'arrêt ou de diminution des consommations. Vous trouverez ci-dessous un article qui présente ces dispositifs.

Dans le cas où ces éléments de réponse ne cadrent pas avec vos attentes, n'hésitez pas à revenir vers nous. Vous pouvez nous joindre pour échanger plus directement au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit, 7/7 de 8h à 2h du matin) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

---

#### **En savoir plus :**

- ["Se faire aider"](#)

#### **Autres liens :**

- ["Ecole des parents et des éducateurs"](#)